académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort

P.P.R.E (Programme personnalisé de réussite éducative)

Objectif : Permettre à un élève de surmonter les difficultés rencontrées et de progresser dans les apprentissages

Circulaire N°2006-138 du 25-8-2006

Pour qui?

- Élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin du cycle
- Élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire
- Élèves redoublants

Pour quoi?

- Organiser l'accompagnement pédagogique différencié
- Organiser des actions ciblées sur des compétences précises
- Renforcer la cohérence entre les actions entreprises pour aider l'élève afin d'en optimiser l'effet

Initiative

Équipe pédagogique, après bilan personnalisé des besoins de l'élève.

Elaboration

Équipe pédagogique

Mise en place

Par le directeur ou le chef d'établissement

⇨ discussion avec les représentants légaux
⇨ présentation à l'élève

Modèles PPRE cycle 2 et cycle 3

Mise en oeuvre

Prioritairement **par l'enseignant** dans la classe
Intervention possible des enseignants du RASED, du professeur de l'unité pédagogique des élèves allophones nouvellement arrivés (UPEANA).

Ref : Code de l'éducation : D311-12